

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE  
DE  
RANES**

**61150 RANES**

L'an deux mil vingt et un  
Le vingt huit octobre à 20H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique extraordinaire sous la présidence de :  
Monsieur COUPRIT Pierre, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**  
**26.10.2021**

Etaient présents : COUPRIT Pierre (Maire)  
DELENTE Marie-Hélène – BROQUET Patrick – RIVARD Yvette – SERAIS  
Géraldine – MALOIZEL Régis – VILLETTE Geneviève – ESNAULT Magali –  
AMIARD Nicole – DROT Sébastien –

**DATE D'AFFICHAGE**  
**29.10.2021**

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : RIGOUIN Yves (Procuration à DELENTE Marie-Hélène)  
FONTELLAYE Alain (Procuration à BROQUET Patrick)  
CAILLAUD Béatrice (Procuration à AMIARD Nicole)

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**En exercice 13**  
**Présents 10**  
**Votants 12**

Secrétaire : MALOIZEL Régis

**OBJET : ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE JUDICIAIRE POUR LA COUR  
D'HONNEUR DU CHATEAU CONTRE L'ENTREPRISE ROUTIERE PEREZ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de malfaçons des travaux de la Cour d'honneur du Château avec l'Entreprise ROUTIERE PEREZ.

A savoir que les joints entre les pavés présentent une désagrégation et une hétérogénéité de profondeur et de couleur. De plus, le béton désactivé est fissuré et se dégrade à plusieurs endroits.

Lors de la dernière rencontre du Mercredi 6 Octobre 2021 en présence de Mr LERICHE et Mr PINTO de l'Entreprise ROUTIERE PEREZ, du Maire et des Adjointes de Rânes, de Mélanie LAINÉ Architecte, de Mr YUNUS de l'Entreprise IDFN sous-traitant de l'Entreprise ROUTIERE PEREZ, et de Mr LE BOUTEILLER de l'Entreprise SARETEC expert désigné par Groupama, il avait été convenu que l'Entreprise ROUTIERE PEREZ devait faire une proposition avant le 20 Octobre 2021 pour résoudre ces problèmes.

A ce jour, nous n'avons eu aucun retour de l'Entreprise ROUTIERE PEREZ.

Monsieur le Maire décide de se retirer de la réunion pour ne pas prendre part au débat et au vote, et demande à Mme DELENTE, 2<sup>ème</sup> adjointe de présider la réunion.

Après échange, Mme DELENTE demande au conseil Municipal d'autoriser Monsieur le maire à engager une procédure judiciaire au nom de la Commune de Rânes devant le Tribunal de CAEN dans le litige qui l'oppose à l'Entreprise ROUTIERE PEREZ, et de mandater un avocat pour défendre les intérêts de la commune de Rânes sur cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une procédure judiciaire au nom de la Commune de Rânes devant le Tribunal Administratif de CAEN dans le litige qui l'oppose à l'Entreprise ROUTIERE PEREZ.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater Maître Marc POISSON du Cabinet d'Avocats LERAYER & Associés – Résidence Quai Saint Louis - 2 Ter Rue du Sergent Escoffier – BP : 70050 – 61202 ARGENTAN CEDEX, pour défendre les intérêts de la Commune de Rânes sur cette procédure.